

# LE PROGRAMME

# PIRATE

Export réalisé le 17/03/2025

**NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !**



## SOMMAIRE

<b>Affaires sociales et santé</b>	.....	<b>3</b>
<b>Redonner du temps médical aux médecins</b>	.....	<b>4</b>





## **AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ**

# REDONNER DU TEMPS MÉDICAL AUX MÉDECINS

Santé

Au programme depuis Septembre 2022

## EXPOSÉ DES MOTIFS :

La démographie des médecins généralistes est en baisse constante depuis plus de 10 ans alors que la population française augmente et vieillit, ce qui provoque une augmentation des besoins de soins. Les délais pour un rendez-vous médical s'allongent, de plus en plus de localités sont qualifiées de « déserts médicaux ». Les projections décrivent une aggravation de cette pénurie dans les années à venir pour revenir au niveau actuel vers 2030 puis une augmentation des effectifs.

Les médecins généralistes restant se plaignent de devoir exécuter de nombreuses tâches administratives, qui pourraient disparaître et libérer ainsi du temps pour prendre en charge plus de patients. Si la législation concernant les certificats de sport a été assouplie avec la loi du 2 mars 2022, la rédaction de certificats de non contre-indication à la pratique sportive continue à occuper un temps toujours trop long dans la semaine des médecins généralistes. De même la loi a évolué dans le bon sens concernant les prescriptions de pédicure-podologue, d'orthophonie et de kinésithérapie.

Il reste néanmoins encore beaucoup de prescriptions de soins qui pourraient être évitées.

## CONTENU DE LA PROPOSITION :

Le Parti Pirate propose de :

1. Supprimer le besoin de certificat médical pour une absence maladie ou enfant malade de moins de 4 jours. Après 12 jours d'arrêt non justifié par année calendaire, un certificat d'arrêt maladie est demandé dès le premier jour d'arrêt.
2. D'interdire aux crèches et autres collectivités recevant des enfants de demander un certificat médical pour justifier une absence pour maladie de moins de 4 jours.
3. D'interdire aux assureurs de demander des certificats médicaux aux médecins généralistes. Si l'assureur souhaite évaluer l'état de santé d'un assuré, il recrute un médecin expert qu'il finance lui-même. Des sanctions financières lourdes sont prévues pour dissuader les assureurs d'utiliser le système de santé afin de faire réaliser leurs expertises.
4. Supprimer les ordonnances spécifiques dédiés aux soins propre pour chacune des professions paramédicales (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophoniste et podologues). Les professionnels évaluent eux-même la pertinence des soins et peuvent poursuivre les soins tant que c'est nécessaire. En cas de doute, un échange avec le médecin est recommandé.
5. Supprimer le renouvellement automatique et périodique du dossier médical par la MDPH lorsque le handicap physique ou psychique est connu comme fixe.
6. Créer un questionnaire de santé adapté à chaque sport servirait de certificat déclaratif d'aptitude à la pratique sportive. Il est obligatoire et permettrait le dépistage de contre-indication liées à la pratique sportive. Il serait renouvelable chaque année. Il est obligatoire pour les clubs de fournir des conseils à chaque pratiquant et de demander un avis médical suivant les difficultés observées remettant en cause la bonne pratique du sport concerné afin de le poursuivre.